

3.2.1.

PRENEZ PLACE.
ON FAIT LE BILAN.





TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	3
CHIFFRES CLEFS	4
ORGANISATION	
Actionnariat	6
Organigramme	7
RAPPORT D'ACTIVITÉS	
Contexte général	8
Domaine skiable	9
Restauration	11
Activités annexes	11
Projets en cours	12
RAPPORT FINANCIER	
Pertes et profits	15
Bilan	17
Immobilisations	18
Répartition du bénéfice	18
Annexes aux comptes	20
ORGANE DE RÉVISION	21
CONVOCATION AG	22

LE MOT DU PRÉSIDENT

DOMINIQUE PERRUCHOUD

MESDAMES, MESSIEURS,

L'exercice 2022-2023 est particulièrement représentatif des nouvelles caractéristiques des bases de saisons d'été et d'hiver à Vercorin.

Du point de vue de la fréquentation, l'été 2022 représente notre attractivité réelle avec le retour à la normale après les années Covid et une météo moyennement favorable sur l'ensemble des 120 jours d'exploitation. La consommation de biens et de services fléchit et reflète assez bien l'érosion du pouvoir d'achat de la population. Pour la saison d'hiver, notre progression est largement soutenue par le succès du Magic Pass, la proximité avec la plaine et la qualité de notre domaine skiable. Les difficultés d'enneigement en début de saison semblent devenir normales tout comme le besoin de démarrer la saison en novembre et de la terminer au tout début du printemps.

Le premier constat réjouissant de cette situation, démontre que notre société remplit pleinement son rôle de développement économique pour la région. Elle dégage des moyens financiers suffisants pour faire face à ses engagements et offre des prestations de qualité reconnue explicitement par notre clientèle.

Le deuxième constat met en exergue les limites de notre destination. Pour progresser de manière durable tout en respectant nos engagements, la réalisation du nouveau téléphérique reliant Chalais à Vercorin est une nécessité. L'amélioration de l'accessibilité en transports publics depuis la plaine du Rhône est un élément clé. L'offre en lits chauds et de services est limitée et pas suffisamment diversifiée pour toucher l'ensemble de notre public cible. Sans de nouveaux logements et des services plus adaptés aux standards actuels, les séjours en station ne progresseront que très lentement. Enfin, les prestations de divertissements évoluent au rythme des investissements mais suivent avec du retard les attentes de la clientèle.

Le troisième constat touche aux moyens financiers. Chacun des acteurs de la destination a son propre modèle d'affaires et en est vraisemblablement satisfait. Une réelle mutualisation de quelques moyens financiers permettrait d'accélérer certains investissements et renforcer la visibilité de Vercorin au niveau national.

Nous ne pourrions pas toujours compter sur le succès d'un Magic Pass au niveau romand et du Swisspeak en Suisse alémanique pour exister auprès d'un plus grand nombre de Suisses et de Suissesses.

Les investissements de plus de 30 millions depuis 2012, la transformation en profondeur de la gouvernance et de l'exploitation couplés à des exigences de qualité élevée, offrent une base solide à TVSA pour participer activement à l'attractivité de notre destination. En 10 ans, les progressions de fréquentation de plus de 60% en hiver et de 80% en été, confirment la pertinence de notre stratégie et le réalisme de notre planification budgétaire. Tout n'est pas acquis. Les défis du réchauffement climatique, du prix de l'énergie, de la gestion de l'eau pèseront lourdement sur notre développement. Le conseil d'administration s'y prépare au travers de son nouveau plan directeur des pistes, du programme de production et d'efficacité énergétique soutenu par la Confédération et des projets de stockage de l'eau pour l'enneigement mécanique. L'amélioration du domaine skiable, la réalisation de zones ludiques pour l'été et la liaison sur Grimentz seront les éléments les plus visibles pour notre clientèle.

Si notre développement au pas de charge depuis 2012 a pu se réaliser, c'est grâce au travail de fond de visionnaires, au savoir-faire et engagement des différents membres du conseil d'administration, au soutien de la commune et à la confiance de vous tous, nos actionnaires. Un merci tout particulier à nos directeurs successifs et notre personnel qui ont permis par leur professionnalisme de transformer des projets en réalisations appréciées par notre clientèle.

Au moment de remettre mon mandat, j'aimerais vous remercier tous de m'avoir permis de vivre cette belle expérience et j'espère avoir modestement contribué à notre succès.

Dominique Perruchoud
Président

CHIFFRES CLEFS

FRÉQUENTATION, PERSONNEL, EXPLOITATION ET FINANCES



FRÉQUENTATION ET JOURS D'OUVERTURE

	Été	Hiver
Premiers passages totaux	39'219	121'398
Premiers passages Magic Pass	20'216	78'342
Affluence record	2'434 le 12.02.2023	
Nombre de jours	122	127



PERSONNEL

Employés engagés à l'année au 30.04.2023	28
Equivalents plein-temps au 30.04.2023	23.7
Employés sous contrat au 28.02.2023	72



EXPLOITATION

- INSTALLATIONS -

Débit théorique installé (pers./heure)	6'994
Télécabine	1'200
Télesiège	1'400

- ENNEIGEMENT -

Enneigeurs	72
Dont ventilateurs	15

- PISTES ET SÉCURITÉ -

Jours de minage	11
Avec hélicoptère	4
Explosifs utilisés (en kg)	276



FINANCES

	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires Total	6'678'689	6'533'728
Chiffre d'affaires Transport	3'954'382	3'814'409
Chiffre d'affaires Restauration	1'772'662	1'870'342
EBITDA	1'241'380	1'287'284
Bénéfice net	2'951	1'768

ORGANISATION

ACTIONNARIAT & ORGANIGRAMME



ACTIONNARIAT

LE CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SE MONTE À CHF 11'843'720.- DIVISÉ EN :



14'828 ACTIONS
NOMINATIVES ORDINAIRES
de Fr. 700.- entièrement libérées



10'458 ACTIONS
NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES
de Fr. 140.- entièrement libérées

LA COMMUNE DE CHALAIS EST L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ AVEC :



7'285 ACTIONS
NOMINATIVES ORDINAIRES



6'271 ACTIONS
NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES



ORGANIGRAMME

- CONSEIL D'ADMINISTRATION -

DOMINIQUE PERRUCHOUD
Président (2011-2023)



PATRICK RUDAZ
Vice-président (2010-2023)



**MARTINE PERRUCHOUD
HOFSTAEDTER**
Membre (2017-2023)



**NICOLAS
PRALONG**
Membre (2022-2023)



**ARNALDO
CORVASCE**
Membre (2011-2023)



**GEORGES
PERRUCHOUD**
Membre (2018-2023)



**JEAN-MARC
ZUFFEREY**
Membre (2010-2023)



**YVON
RENGGLI**
Membre (2011-2023)

- DIRECTION -



**ARTHUR
CLIVAZ**

- RESPONSABLE TECHNIQUE -



**ARNAUD
TILQUIN**

- RESPONSABLE FINANCES -



**LILIANA
REIS**
(jusqu'au 30 avril 2023)

- RESPONSABLE RESTAURATION -



**CEM
PEKCAN**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONTEXTE GÉNÉRAL, DOMAINE SKIABLE, RESTAURATION & ACTIVITÉS ANNEXES



CONTEXTE GÉNÉRAL

L'exercice 2022/2023 a été marqué par plusieurs événements exogènes qui ont pesé sur la structure de coûts de notre société.

En premier lieu, il faut relever que l'instabilité sur le continent européen a entraîné une hausse marquée du coût des matières premières, ce qui pour notre entreprise a été ressenti tant au niveau de la restauration que de la technique, en particulier sur les prix des pièces d'entretien.

Parallèlement, la branche des remontées mécaniques de notre Canton s'est vue imposer une révision de son contrat-type de travail avec une hausse d'environ 10% des salaires minimaux, qui par ailleurs sont devenus obligatoires. Initialement, l'Etat et les syndicats voulaient

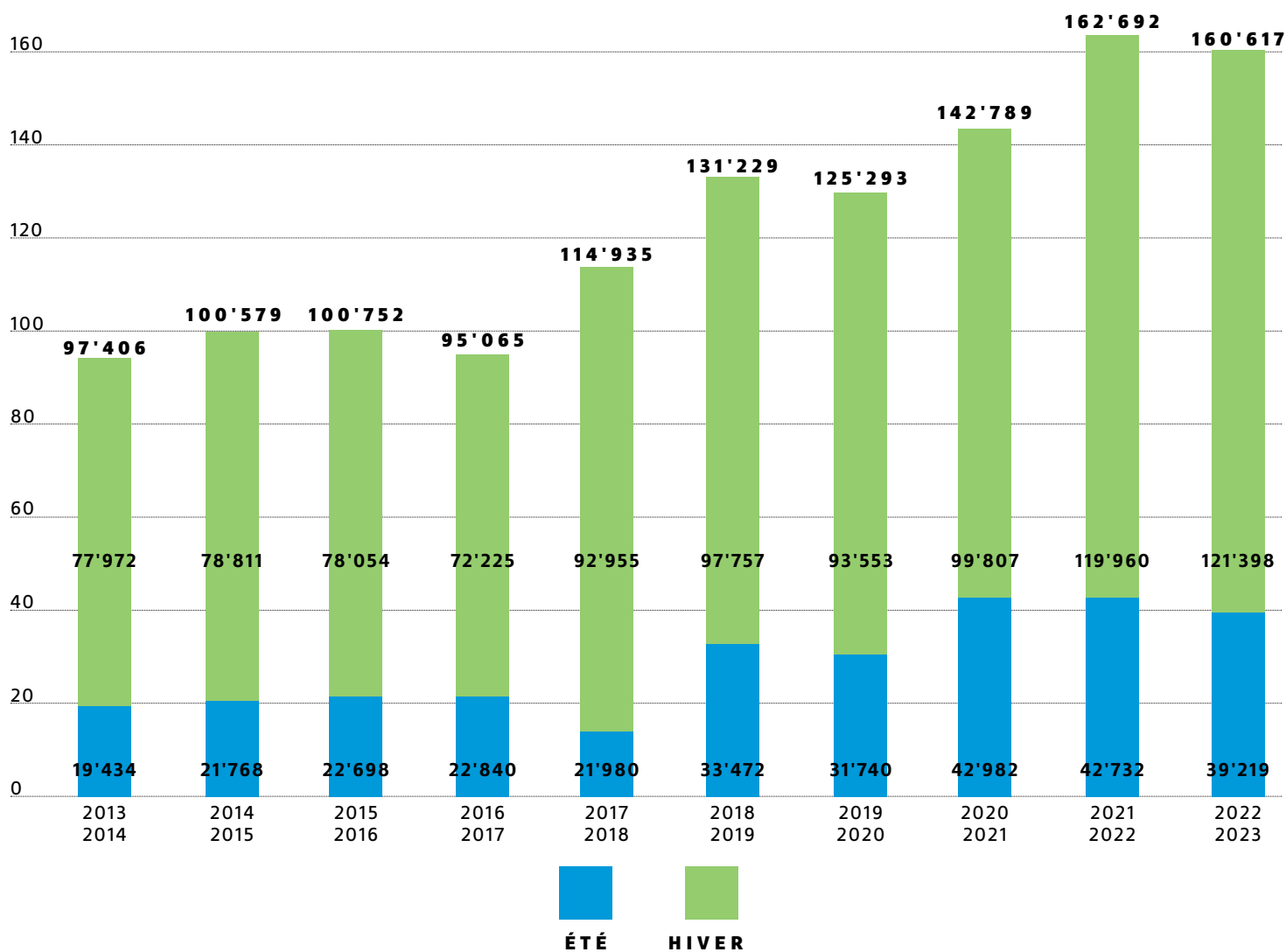
également imposer une grille d'augmentations obligatoires sur 10 ans ou 20 saisons basée sur le seul critère de l'ancienneté du collaborateur. Grâce à l'intervention salutaire d'un groupe de stations, l'aspect obligatoire de cette grille a pu finalement être allégé, mais l'impact de cette modification reste important.

Dans le domaine de la restauration, la structure salariale de la Convention Collective Nationale de Travail de l'Hôtellerie et Restauration a également été revue à la hausse. Mais plus que ces augmentations, c'est bien la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans ce secteur d'activité qui a pesé le plus lourd durant cette année, entraînant un tournus de personnel plus important et donc des coûts indirects supplémentaires.





DOMAINE SKIABLE



Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la fréquentation sur les 10 dernières années et confirme qu'avec les investissements importants effectués durant cette période, le domaine skiable de Vercorin a passé un cap. L'infrastructure à disposition permet d'envisager une consolidation de la fréquentation

autour de 160'000 premiers passages par an, alors qu'avant la construction du télésiège de Tracui et l'extension du réseau d'enneigement mécanique sur cette zone, le cap des 140'000 premiers passages semblait difficile à passer.



Il ne faut cependant pas imaginer que seule l'amélioration de l'infrastructure du domaine skiable a joué un rôle dans cette évolution. En effet, le Magic

Pass et l'apport de nouveaux lits commerciaux dans la destination ont également participé très fortement à ce passage.

- RÉPARTITION DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE -



MAGIC PASS

HIVER : 49%

ÉTÉ : 12%



AUTRES (CAISSES, WEBSHOP)

HIVER : 27%

ÉTÉ : 12%

Ainsi, comme mentionné en introduction par notre Président, si la fréquentation de la saison estivale semble s'installer durablement autour des 40'000 premiers passages, un développement de ce chiffre ne passera que par l'élargissement de notre offre d'activités d'altitude. En ce sens, les premiers travaux réalisés en automne 2022 en vue de la construction d'un flowtrail reliant Sigeroulaz à Vercorin nous paraît très prometteur puisqu'à la clientèle des randonneurs, nous allons adjoindre celle des adeptes de VTT en tentant évidemment de concilier les intérêts de chacun et donc une cohabitation harmonieuse.

Pour ce qui est de l'hiver, comme lors du dernier exercice, l'hiver 2022/2023 a débuté avec des conditions météorologiques difficiles, marquées par la pluie jusqu'à haute altitude et donc des conditions d'enneigement quelque peu précaires. Par la suite, tout au long de l'hiver, les précipitations

se sont avérées extrêmement rares. Mais grâce à l'abnégation de nos collaborateurs qui travaillent tant de nuit que de jour et à la qualité de nos installations, que ce soit le réseau d'enneigement technique ou le parc de machines, Vercorin a malgré tout pu offrir à sa clientèle de très bonnes conditions pour la pratique des sports de neige. À noter également la fiabilité de nos installations de remontées mécaniques qui, grâce à un gros travail d'entretien réalisé entre saison, ont pu passer l'hiver sans enregistrer de panne majeure. En termes de fréquentation, alors que l'hiver 2021/2022 avait enregistré une hausse de plus de 20% du record de fréquentation du domaine skiable, l'hiver 2022/2023 consolide cette situation en dépassant la barre des 121'000 journées-skieurs, soit une augmentation de 1,2%, alors qu'il comptait une semaine d'exploitation en moins.



RESTAURATION

La crise du pouvoir d'achat qui touche la Suisse actuellement a très certainement eu un impact sur le développement de l'activité de restauration. Sinon comment expliquer que les enquêtes de satisfaction menées auprès de la clientèle de nos 3 restaurants donnent des résultats excellents, mais que dans le même temps, l'augmentation de la fréquentation du domaine skiable ne se retrouve pas dans l'évolution du chiffre d'affaires de la restauration?

Ce paradoxe s'explique probablement en partie par l'attractivité du Magic Pass qui a remis sur les skis beaucoup de familles et de personnes qui ne fréquentent pas forcément systématiquement les restaurants d'altitude durant leurs pauses.

La complémentarité de l'offre de nos 3 restaurants d'altitude ne doit cependant pas masquer le fait que cette activité reste à faible marge bénéficiaire et qu'elle ne peut s'envisager que comme un appui au développement du domaine skiable.



ACTIVITÉS ANNEXES

Malgré des efforts de promotion et une rénovation du parcours, la Forêt Aventures peine à renouveler son public et on enregistre années après années un tassement de sa fréquentation. Le fait que ce type de parcours se soit multiplié dans de nombreuses régions n'est certainement pas étranger à cette évolution.

Les hébergements de groupes quant à eux offrent tout comme la restauration d'altitude,

bien que dans une moindre mesure, une excellente complémentarité avec l'offre de notre domaine skiable et leur fréquentation reste stable. En 2022 cependant, le gîte de Chantovent sis sous la gare amont de la télécabine a été retiré de notre offre, car il ne correspondait plus aux standards de confort que notre clientèle est en droit d'attendre d'un hébergement de groupe, même en altitude.

PROJETS EN COURS

CONVENTION ÉNERGIE ET MESURES, NOUVEAU PLAN DIRECTEUR DU DOMAINE SKIABLE
LIAISON GRIMENTZ – VERCORIN, DÉVELOPPEMENT DU VTT



CONVENTION ÉNERGIE ET MESURES

Durant cet exercice, notre société a matérialisé son engagement en direction d'une consommation optimisée d'énergie. Au travers d'une convention signée avec la Confédération, notre société s'est engagée à mieux gérer sa consommation d'énergie.

Premier pas vers cet objectif, l'introduction du logiciel SnowGis de gestion du damage, qui nous permet non seulement d'optimiser les chemins de damage et la consommation des machines, mais également de mieux gérer la production de neige de culture. Grâce au radar intégré, nos chauffeurs peuvent connaître en permanence la profondeur de la couche de neige qui

se trouve sous leur machine et donc l'étaler de manière optimale.

La deuxième étape de ce processus a consisté à inventorier à la fois toutes les opportunités de réduire notre consommation d'énergie et en particulier d'électricité, mais également les possibilités d'aménager des installations de production d'énergie renouvelable.

En contrepartie de cet engagement et pour autant que nous ne déviions pas de l'objectif fixé, la Confédération nous rétrocède les RPC, soit 2,3 ct/kWh consommés, ce qui représente pour notre société environ CHF 35'000.-/an.



NOUVEAU PLAN DIRECTEUR DU DOMAINE SKIABLE

Le développement d'un domaine skiable est très encadré et ne peut se faire que dans les limites d'un plan directeur qui définit les zones de piste avec et sans enneigement technique, les installations actuelles et potentielles, les lieux de restauration actuels et projetés, ainsi que les futurs aménagements permettant de garantir un apport en eau à nos installations d'enneigement.

Ce document de base doit être renouvelé chaque 15 ans et nous avons entamé ce processus de renouvellement voilà déjà 2 ans avec, à ce stade, un dépôt auprès des services de l'Etat pour une préanalyse avant sa mise à l'enquête publique qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2023. La suite de la procédure administrative passera par son acceptation en Assemblée primaire pour, espérons-le, une mise en force qui pourrait intervenir au mieux en été 2024.



LIAISON GRIMENTZ – VERCORIN

La fiche B4 Domaines skiables du plan directeur cantonal prévoit cette liaison entre Vercorin et Grimentz, et les 2 sociétés concernées sont persuadées de la nécessité d'y développer une liaison en profitant des opportunités de ski que cette zone propose sans maximiser son utilisation.

Première mesure entreprise, la réalisation en 2023 d'une étude d'impact environnemental qui sera terminée d'ici la fin de l'année, puis soumise au Canton pour une première décision de faisabilité.



DÉVELOPPEMENT DU VTT

En collaboration avec la commune et Vercorin Tourisme SA, le développement de l'activité VTT sur le domaine skiable a débuté l'été dernier avec la construction d'un flowtrail reliant Sigeroulaz à Vercorin. Le premier tronçon de cette infrastructure a été mis en service en août 2023. La suite des travaux permettra dans un premier temps de relier Vercorin, puis

c'est le tronçon reliant le Crêt du Midi à Sigeroulaz qui sera mis en service.

Parallèlement, une zone d'apprentissage et de sensibilisation à cette activité sera mise en service l'été prochain au Crêt du Midi, le long du tapis roulant qui de fait sera également exploité en été.

RAPPORT FINANCIER

COMMENTAIRES, PERTES ET PROFITS, BILAN, IMMOBILISATIONS, ANNEXES AUX COMPTES

COMMENTAIRES

- PERTES ET PROFITS -

L'évolution réjouissante de la fréquentation de notre domaine se retrouve dans l'évolution positive du chiffre d'affaires lié au Transport, qui compense la baisse du chiffre d'affaires lié à l'activité de Restauration. Le Magic Pass reste une composante très importante de ce chiffre d'affaires et cela tant en été qu'en hiver.

Le poste Prestations aux partenaires enregistre principalement la refacturation de nos prestations aux autres sociétés de la destination, à savoir principalement les charges de personnel affectées à Vercorin Tourisme SA et Téléphérique Chalais Vercorin SA, mais également les prestations faites pour le compte des Communes de Chalais et Anniviers.

Comme mentionné plus haut, l'impact de la hausse générale des prix s'est clairement fait sentir sur les postes Marchandises et Entretien et c'est en partie grâce à la sensibilisation de nos employés à cette problématique que nous arrivons à maîtriser ces postes.

Le poste Personnel a évolué significativement pour diverses raisons dont les principales sont l'évolution des conditions-cadres qui régissent la politique salariale de nos secteurs

d'activité et parce que certains travaux ont été réalisés à l'interne plutôt qu'en sous-traitance, ce que l'on retrouve partiellement dans la maîtrise du poste Entretien. Néanmoins, pour l'avenir, il y aura lieu d'être attentif à l'évolution de ce poste hautement stratégique pour notre marge bénéficiaire.

Au niveau des frais d'exploitation, compte tenu du contrat de fourniture d'électricité à moyen terme signé en 2020 avec notre partenaire OIKEN, l'envolée des prix ne nous a pas touché sur cet exercice. L'effet sera sensible dès le 1er janvier 2024 puisque c'est à cette date que les nouveaux tarifs négociés en collaboration avec nos partenaires des Remontées Mécaniques d'Anniviers (RMA) entreront en force. Au chapitre des collaborations, toujours avec nos partenaires de RMA, nous profitons de la mutualisation de nos risques pour bénéficier d'économies d'échelle pour nos contrats d'assurance choses ou pour les personnes.

Au final, l'exercice 2022/2023 boucle sur un cash-flow de CHF 970'087.- et un résultat net de CHF 5'536.- qui nous permet de faire face au remboursement de nos dettes, mais ne nous laisse pas une grande latitude pour investir.

PERTES ET PROFITS

- 2022-2023 -

COMPTE DE RÉSULTAT	Comptes 2022-2023	Comptes 2021-2022
Recettes d'exploitation		
Transport	3 954 382	3 814 409
Restauration	1 772 662	1 870 342
Locations	109 879	83 559
Activités annexes & manifestations	93 293	80 629
Prestations aux clients	27 919	36 620
Prestations aux partenaires	764 794	764 970
Frais directs de vente	-44 241	-116 802
Total recettes d'exploitation	6 678 689	6 533 728
Charges d'exploitation		
Marchandises	614 722	578 599
Personnel	3 276 506	3 066 716
Frais Généraux	972 562	946 165
Entretien	573 520	654 965
Total charges d'exploitation	5 437 310	5 246 444
EBITDA	1 241 380	1 287 284
Résultats financiers	263 008	251 877
Résultats extraordinaires	75 626	27 781
Impôts	86 495	103 305
Cash Flow	967 503	904 321
Amortissements ordinaires	964 552	801 253
Amortissements extraordinaires	-	101 300
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN CHF	2 951	1 768

COMMENTAIRES

- BILAN -

À l'actif du bilan figurent désormais les valeurs finales des investissements réalisés en automne 2021 et dont les décomptes finaux ont fait l'objet d'âpres négociations en automne 2022, à savoir :

- Le télésiège de Tracui
- Le réseau d'enneigement sur la piste de Tracui
- La rénovation et le raccourcissement du télésiège du Cabanon

Comme à l'accoutumée, les Immobilisations corporelles figurant à l'actif du bilan sont nettes et donc diminuées des fonds d'amortissements y relatifs.

Corollaire de la finalisation des projets susmentionnés, la dernière tranche de CHF 1'000'000.- du prêt Nouvelle Politique Régionale (NPR) global de CHF 3'000'000.- a été libérée durant cet exercice portant à CHF 18'879'220

l'endettement global de notre société au 30 avril 2023.

En janvier 2023, notre société a pu rembourser un crédit de CHF 3'600'000.- dû à la Commune de Chalais en souscrivant directement auprès de la BCVs un prêt d'un montant équivalent, cautionné par la Commune.

Enfin, le Conseil d'Administration réfléchit à la meilleure manière de remettre sa situation en conformité avec la législation au niveau des actions propres qu'elle détient. En effet, alors qu'elle avait souscrit à ces actions en 2022 pour boucler l'opération d'augmentation de capital-actions dans le cadre d'une discussion qui aurait dû voir la revente rapide de ces actions, la société doit réexaminer la situation car cette opération de revente a échoué.

BILAN

- AU 30.04.2023 -

ACTIF	30.04.2023	30.04.2022
Trésorerie	294 328	1 289 121
Titres et garanties	325	325
Créances résultant de la vente de biens, prestations de service	757 451	901 097
Autres créances à court terme	96 056	142 957
Stocks Marchandise	340 420	140 950
Actifs de régularisation	289 404	344 627
Actifs circulants	1 777 984	2 819 077
Participations	162 800	162 800
Immobilisations corporelles	29 370 561	29 097 068
Immobilisations incorporelles	116 885	85 652
Actifs immobilisés	29 650 246	29 345 520
TOTAL ACTIF EN CHF	31 428 230	32 164 597

PASSIF	30.04.2023	30.04.2022
Dettes résultant de la vente de biens, prestations de services	624 347	1 888 185
Autres dettes à court terme	384 065	599 248
Passifs de régularisation	277 061	418 421
Capitaux étrangers à court terme	1 285 473	2 905 854
Dettes à long terme portant intérêt	14 459 220	10 004 057
Autres dettes à long terme	4 420 000	8 020 000
Capitaux étrangers à long terme	18 879 220	18 024 057
Capitaux étrangers	20 164 693	20 929 911
Capital actions	11 843 720	11 843 720
Propres actions	-599 200	-625 100
Résultat reporté	16 066	14 298
Résultat de l'exercice	2 951	1 768
Capitaux propres	11 263 537	11 234 686
TOTAL PASSIF EN CHF	31 428 230	32 164 597

COMPTE DES IMMOBILISATIONS

- INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS AU 30.04.2023 -

IMMOBILISATIONS	État au 01.05.2022	Acquisitions 2022-2023	Annulations 2022-2023	État au 30.04.2023
Télécabine et télésiège	24 758 070,62	405 201,79	-464 246,80	24 699 025,61
Téléskis	3 256 313,24	181 277,89	0,00	3 437 591,13
Restaurants et cabanes	5 090 777,71	54 485,20	-49 036,68	5 096 226,23
Véhicules, mob. et divers	2 191 496,19	704 807,50	-40 339,17	2 855 964,52
Terrains	928 618,10	0,00	0,00	928 618,10
Pistes et chemins	1 244 149,38	42 646,27	0,00	1 286 795,65
Enneigement artificiel	5 323 507,18	140 971,09	-42 279,32	5 422 198,95
Valeurs immatérielles	214 468,96	3 910,86	0,00	218 379,82
Forêt aventures	156 962,92	36 065,00	-18 032,50	174 995,42
TOTAL EN CHF	43 164 364,30	1 569 365,60	-613 934,47	44 119 795,43

AMORTISSEMENTS	État au 01.05.2022	Amortissements 2022-2023	Annulations 2022-2023	État au 30.04.2023	Valeur comptable
Télécabine et télésiège	4 633 431,59	472 051,61	-182 180,00	4 923 303,20	19 775 722,41
Téléskis	1 721 753,69	65 695,93	0,00	1 787 449,62	1 650 141,51
Restaurants et cabanes	2 815 508,10	42 337,55	-49 036,68	2 808 808,97	2 287 417,26
Véhicules, mob. et divers	1 391 965,03	192 690,38	-40 339,17	1 544 316,25	1 311 648,28
Terrains	45 614,10	0,00	0,00	45 614,10	883 004,00
Pistes et chemins	370 223,87	14 931,98	0,00	385 155,85	901 639,80
Enneigement artificiel	2 859 277,75	93 446,41	-24 258,33	2 928 465,83	2 493 733,13
Valeurs immatérielles	128 817,06	74 648,21	0,00	203 465,27	14 914,55
Forêt aventures	15 052,87	8 749,77	-18 032,50	5 770,14	169 225,28
TOTAL EN CHF	13 981 644,05	964 551,84	-313 846,68	14 632 349,21	29 487 446,22

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU RÉSULTAT AU BILAN

	30.04.2023	30.04.2022
Résultat reporté	16 066	14 298
Résultat de l'exercice	2 951	1 768
Résultat à la disposition de l'assemblée générale	19 017	16 066
Proposition du conseil d'administration:		
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	-150	0
Dividende	0	0
REPORT À COMPTE NOUVEAU EN CHF	18 867	16 066



ANNEXES AUX COMPTES

Société de la Télécabine de Vercorin SA, Case postale 17, 3967 Vercorin
Siège social : Chalais

1. PRINCIPES (ART. 959C AL. 1 CH. 1 CO)

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau droit comptable suisse. Les chiffres de l'exercice précédent, qui figurent à titre comparatif, ont été retraités en fonction de la présentation adoptée en 2022/2023.

2. INFORMATIONS CONCERNANT CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT (ART. 959C AL. 1 CH. 2 CO)

2.1 PARTICIPATIONS	30.04.2023	30.04.2022
STA SA	1'000.00	1'000.00
Téléphérique CBV	3'000.00	3'000.00
Magic Mountains Cooperation (Magic Pass)	5'000.00	5'000.00
Funiculaire St-Luc/Chandolin SA	10'000.00	10'000.00
Rem. Mécaniques Grimentz/Zinal SA	13'800.00	13'800.00
Vercorin Tourisme SA	20'000.00	20'000.00
Chalet Bellecrête SA (44% du capital de la SA)	110'000.00	110'000.00
TOTAL EN CHF	162 800 CHF	162 800 CHF

2.2 DETTES À LONG TERME PORTANT INTÉRÊT	30.04.2023	30.04.2022
Emprunt hypothécaire K 0342.27.31 - BCVs	300'000.00	325'000.00
Emprunt hypothécaire (Restaurant) - BCVs	736'000.00	784'000.00
Emprunt hypothécaire à terme - Raiffeisen	385'000.00	395'000.00
Crédit NPR	2'490'000.00	2'700'000.00
Prêt COVID-19	361'000.00	437'000.00
Prêt BCVs (Caut. CCF et Chalais)	800'000.00	850'000.00
Emprunt hypothécaire 104.090.35.05 BCVs	250'000.00	300'000.00
Crédit LERM – TSD4	3'000'000.00	2'000'000.00
Crédit CCF – TSD4	1'936'364.00	2'000'000.00
Prêt BCVs (Cautionnement Commune de Chalais)	3'600'000.00	0.00
Engagement leasing ZKB dameuse Prinothn	105'491.25	213'056.75
Engagement leasing ZKB new Letwolf	495'364.81	0.00
TOTAL EN CHF	14'459'220.06	10'004'056.75

2.3 AUTRES DETTES À LONG TERME	30.04.2023	30.04.2022
Prêt Téléphérique Chalais-Vercorin SA	300'000.00	300'000.00
Prêt relais Commune de Chalais (BCVS)	0.00	3'600'000.00
Prêt relais Commune de Chalais (SUVA)	4'000'000.00	4'000'000.00
Prêt Commune de Chalais – Forêt Aventures	120'000.00	120'000.00
TOTAL EN CHF	4'420'000.00	8'020'000.00

2.4 CAPITAL-ACTIONS

Au 30 avril 2023, le capital-actions se compose de 14'828 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 700.- et de 10'458 actions préférentielles à droit de vote privilégié d'une valeur nominale de CHF 140.- pour un total de CHF 11'843'720.-.

Afin de clôturer la deuxième augmentation autorisée de CHF 1'498'000 décidée à l'AG du 31 août 2019, la société a souscrit 893 actions à CHF 700.- dont elle a revendu une partie au 30 avril 2023.

Cependant, la société prend actuellement les mesures nécessaires afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur et l'organe de révision pourra prochainement retirer sa remarque en lien avec l'acquisition d'actions propres en 2023.

2.5 CHARGES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Ecart débiteurs	-8'126.16
Vercorin Tourisme – Factures salaires et charges sociales	-71'387.40
Notes de crédit et factures année antérieure 2021/2022	-42'331.88
Facture années antérieures publicité et sponsoring	4'088.40
Assurance RC 2021/2022	16'539.14
Ajustement solde impôt à la source 2020/2021	3'203.55
Extourne provision impôt années antérieures	-5'451.00
Pertes sur débiteurs	14'622.74
Magic Mountains décompte final - Facture corrective	13'216.34
TOTAL EN CHF	75'626.27

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (ART. 959C AL. 1 CH. 4 CO)

3.1 EMPLOIS À PLEIN TEMPS

Le nombre d'emplois équivalent plein temps en moyenne annuelle est inférieur à 250 au cours de l'exercice sous revue.

3.2 MONTANT RÉSIDUEL DES ENGAGEMENTS DE LEASING

Les montants des engagements de leasing se trouvent dans la note 2.2.

3.3 ACTIFS GAGÉS OU CÉDÉS POUR GARANTIR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

L'ensemble des immeubles, installations et terrains dont la Société est propriétaire.

3.4 DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Un montant de CHF 37'571.40 est dû à la Swiss Life concernant la LPP du personnel des remontées mécaniques. Aucun montant n'est dû à GastroSocial concernant la LPP du personnel des restaurants et buvette.

3.5 PRÊT COVID-19

Afin de garantir les besoins en liquidités, la Société de la Télécabine de Vercorin SA a contracté un crédit COVID 19 cautionné pour un total de CHF 456'000.-. Ce prêt ne portait initialement pas intérêt, mais les conditions ont été adaptées au 31.03.2023 et il porte désormais intérêt à 1,5%.

Ce prêt est amorti annuellement à hauteur de CHF 76'000.- et son solde au 30.04.2023 se monte à CHF 361'000.-.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividende, ni de tantième, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts à des sociétés du groupe et aux propriétaires.

ORGANE DE RÉVISION

RAPPORT DE FIVA AUDIT SA



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société de la Télécabine de Vercorin SA

Chalais

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour l'exercice arrêté au 30 avril 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous attirons votre attention sur le fait que des actions propres sont détenues à hauteur de CHF 599'200, malgré le manque de fonds propres librement disponible. Ceci constitue une violation de la loi au sens de l'art. 659 al. 1 CO.

Fiva Audit SA

30.08.2023

 Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Robin Bruttin
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



30.08.2023

 Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Christelle Chevalley Emery
Réviser agréée



Sion, le 30 août 2023

CONVOCATION AG

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023, À 19H00, À LA SALLE POLYVALENTE DE VERCORIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts de la société, les actionnaires de la Société de la Télécabine de Vercorin S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le

Vendredi 15 septembre 2023, à 19h00, à la salle polyvalente de Vercorin

Ordre du jour

- 1 Contrôle des présences et désignation des scrutateurs
- 2 Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2022
- 3 Rapport de gestion de l'exercice 2022-2023
- 4 Présentation des comptes de l'exercice 2022-2023
- 5 Rapport de l'organe de révision
- 6 Approbation des comptes et décharge aux organes responsables
Propositions du Conseil d'administration :
-Approuver les comptes et le rapport de gestion tels que présentés
-Donner décharge aux organes responsables
- 7 Nomination statutaire
Propositions du Conseil d'administration
Conseil d'administration :
Arrivés au terme de leur mandat de 4 ans,
-Mme Martine Perruchoud Hofstaedter, MM. Arnaldo Corvasce, Nicolas Pralong et Georges Perruchoud postulent au renouvellement de leur mandat pour 4 ans
-MM. Dominique Perruchoud, Yvon Renggli, Jean-Marc Zufferey et Patrick Rudaz ne souhaitent pas se présenter pour un nouveau mandat

Dès lors, le Conseil d'Administration propose :
-de renouveler le mandat des 4 administrateurs susmentionnés
-d'élire en tant que nouveaux administrateurs, Mme Anne-Laure Vaudan, ainsi que MM. Laurent Christen et Jean-Claude Fischer

Pour la Présidence, la vice-présidence et le secrétariat, conformément à l'art. 26 des statuts, le Conseil d'administration se constitue lui-même.

Organe de contrôle :
Renouvellement de FIVA Audit SA (ex : AAA Audit sàrl) pour une période d'une année
- 8 Modification des statuts
Le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 17 des statuts de la manière suivante :

Rédaction actuelle
L'Assemblée générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais et par courrier ordinaire adressé à chacun des actionnaires.

Nouvelle rédaction
L'Assemblée générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais et par **avis personnel** adressé à chacun des actionnaires par **courrier ou courriel**.
- 9 Divers

Le Conseil d'administration



SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN S.A.

3967 Vercorin

027 455 58 55 / info@vercorin.ch

www.vercorin.ch

